

**ADDITIF N°_006 /A/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2025 DU 18 février 2025**

au Dossier d' Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence

N°_006 /A/END/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2025/DU 22 Janvier 2025

RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR MARCHE-SOUS PREFECTURE - CMA-EP ENDOM (1,6 km) DANS LA COMMUNE D'ENDOM, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

En se référant à la Lettre N°033/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/CSP/PNM.EM/2025 du 05 février 2025,

Le Maire de la Commune d'Endom, Autorité Contractante, apporte les modifications ci-après au dossier ci-dessus mentionné :

Pièce n° 1 : Avis d'Appel d'Offres**Version française****14.1 Critères éliminatoires (NOUVEAU)**

- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis
- Non-production au-delà de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente, lors de l'ouverture des plis
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière
- Non-respect de 70% des critères essentiels de qualification des offres techniques
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée

Version anglaise**14.1 Eliminatory criteria (NEW)**

- Absence of the bid bond at the opening of bids
- Failure to submit, beyond the 48 (forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents
- Absence of a quantified unit price in the financial offer
- Failure to comply with 70% of essential criteria to the qualification of technical bids
- Absence of integrity charter dated and signed
- Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social

N.B bien répercuter les mêmes critères éliminatoires dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Pièce n° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

- **Attribution du marché (NOUVEAU)**

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

- **Délivrance de la capacité financière (NOUVEAU)**

La Capacité financière est délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre

- **Mode de soumission (NOUVEAU)**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne

Pièce n° 4 : Cahier de Clauses Particulaires Administratives

42.3. La Commission de réception sera composée ainsi qu'il suit (NOUVEAU) :

- **Président** : *Le Maître d'Ouvrage ou son représentant* ;
- **Rapporteur** : *L'Ingénieur du marché*
- **Membres**
 - Le Chef de Service du marché;*
 - Le Délégué Départemental MINTP*
 - Le Comptable Matières*
- **Observateur** : *Le Délégué Départemental MINMAP ou son Représentant*
- **Invité** : *L'Entrepreneur*

Le reste sans changement./-

P.J. au présent additif :

- la Charte d'Intégrité
- la Déclaration d'Engagement au respect des clauses sociales et Environnementales

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- Pdt /CIPM
- Affichage
- Chrono/Archive
- Soumissionnaires

Endom, le 18 février 2025

LE MAIRE,

